



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E198512

VALABLE JUSQU'AU 28/03/2026

ÉDITÉ LE 05/05/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SAS

Capital : 3 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Siret : 627 220 049 01835

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 54 522 357

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 54 522 357

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/11/2024

Raison sociale : HERVE THERMIQUE (AGENCE)

BOULEVARD DE ROUEN  
PARC D'ACTIVITÉ DE LA CROISÉE  
62160 AIX NOULETTE

Téléphone : 03 21 45 96 10

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : christophe.casteret@herve-thermique.com

Responsabilité légale :

Effectif moyen : 52

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                           | * Date d'attribution |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5223 PROB | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² | 21/03/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories             | Date d'attribution |
|------------------------|--------------------|
| o Chaudière bois       | 31/01/2025         |
| o Poêle ou insert bois | 31/01/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENTEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.